

MAIRIE DE DOGNEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2020**

ORDRE DU JOUR

- **Rétrocession Forêt - Emprise RD 46**
- **Factures Investissement (RD12)**
- **Compte Epargne Temps**
- **RIFSEEP**
- **Contrat de travail - Modification durée hebdomadaire**
- **Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020**
- **SMIC – Demande d’adhésion**
- **Informations diverses**

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme VALSECCHI Sabine qui donne pouvoir à M. VOIRY Régis

M. BRIOT Jacques qui donne pouvoir à M. DOUTRES Bernard

M. LECLERC Yvan qui donne pouvoir à Mme PITET Mireille

M. POIROT Geoffrey absent non excusé – sans pouvoir

M. CUNY Jean-Luc absent non excusé – sans pouvoir

Secrétaire de Séance : Mme PITET Mireille

Monsieur le Maire demande d’ajouter à l’ordre du jour :

- **Création/suppression de postes – avancement de grades**
- **SMIC Nouvelles dispositions plate-forme – Transmission Actes et Marchés Public.**
- **SMIC – Participation Financière 2020 et modification des statuts**
- **Achat d’un nouveau camion**
- **Régularisation foncière suite à travaux**

• **1- RETROCESSION FORET – EMPRISE RD46**

Monsieur le Maire informe à l’Assemblée délibérante que le projet de la liaison Epinal-Rambervillers RD 46 ne se fera pas et demande à la commune de racheter l’emprise forêt. Il précise le Conseil départemental avait envoyé un courrier à ce sujet en octobre 2019 et nous avons accepté de racheter pour un montant de 118 522,31 €. Une indemnité de réemploi (- 5 095,05) doit être amputé ce qui fixe le montant total de rachat à 113 427,26 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte la rétrocession de 130 176 m2 acquises par le Département en 2012.

Fixe à nouveau le prix d’achat moins l’indemnité de réemploi à 113 427,26 €

Vote par : 13 voix POUR

- **2- OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL 2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante, qu'il est nécessaire de faire une ouverture anticipée de crédits sur le budget principal 2020 afin de pourvoir régler des factures d'investissement reçu en janvier 2020.

Le Conseil Municipal **Autorise** l'ouverture de crédits sur le Budget principal pour un montant de 36 572.99 €

Vote par : 13 voix POUR

- **3- ACHAT CAMION BENNE**

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que pour l'entretien, le fleurissement etc.. du village, le tracteur utilisé actuellement n'est pas bien adapté. Il propose l'achat d'un nouveau camion avec citerne amovible. Il précise que plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte l'achat d'un nouveau camion benne avec citerne amovible dont le montant TTC ne dépassera pas 28 000 €

Autorise Monsieur le Maire de signer le bon de commande.

Vote par : 11 voix POUR - 2 ABSTENTION(S)

- **4- COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)**

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que le personnel souhaiterait qu'il soit en place d'un compte épargne temps.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte la mise en place d'un compte épargne temps

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Vote par : 13 voix POUR

- **5- RIFSEEP**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier de Monsieur le Préfet qui informe que la délibération du 11 décembre 2019 correspondant au versement de l'IAT (prime annuelle du personnel) ne doit plus se faire de cette façon et qu'il est nécessaire de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte la mise en place du RIFSEEP

Accepte de régler les prestations concernant ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Vote par : 13 voix POUR

- **6- MODIFICATION CONTRAT PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante, que suite à une réorganisation des services au périscolaire, il est nécessaire de procéder à la modification de l'horaire hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique de la façon suivante :

- Modification du poste d'Adjoint Technique à 28 heures hebdomadaires en un poste d'Adjoint Technique à **29 heures**, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte.

Vote par : 13 voix POUR

- **7- NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel suite aux dernières embauches. La commune compte dans son effectif 15 agents dont 3 remplaçants au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte.

Vote : 13 voix pour

- **8- CREATION/SUPPRESSION DE POSTES ADJOINT TECHNIQUE ET ADJOINT ADMINISTRATIF – AVANCEMENT GRADES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'il est nécessaire de créer 3 postes d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe à temps non complet, 1 poste d'Adjoint Technique principal à temps complet et 1 poste d'adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement de grades de 5 agents pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à créer les postes précités et à signer tous documents relatifs à cette affaire et **demande** que les anciens postes de ces agents soient supprimés.

Vote par : 13 voix POUR

- **9- SMIC – DEMANDES D'ADHESION – MODIFICATION DES STATUTS – PARTICIPATION FINANCIERE 2020**

1).Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier du SMIC informant de la demande d'adhésion du Syndicat mixte PETR du Pays de la Déodatie, le Syndicat intercommunal du secteur de Dompierre et la commune de BAUDRICOURT (canton de Mirecourt) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion précitées.

Vote par : 13 voix POUR

2) Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier du SMIC informant du montant de la participation financière 2020 pour la commune soit 810 € à prévoir au budget principal 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide que cette participation financière sera inscrite au budget 2020.

Vote par : 13 voix POUR

3) Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier du SMIC informant de la demande de modification de l'article 6 des statuts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable à la modification des statuts du SMIC.

Vote par : 13 voix POUR

4) Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le SMIC a mis en place un pack de base SPL X Démat qui comprend les modules :

- X-Actes : transmission des actes au contrôle de légalité
- X-Celia : archivage électronique des documents échangés depuis les modules SPL
- X-Marchés : procédure de marchés publics
- X-Post it : outil de gestion du suivi des dossiers dématérialisés
- X-Sare : envoi de courrier par mail avec accusé de réception électronique

Et informe qu'il est nécessaire d'adhérer à ce nouveau système puisque les anciens modules utilisés ne fonctionneront plus en 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte d'adhérer au pack SPL X-Démat de base.

Accepte de régler les participations financières.

Autorise Monsieur le Maire de signer les conventions avec le Département des Vosges – le service DSI et avec la Préfecture.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les autres documents relatifs à cette affaire.

Vote par : 13 voix POUR

• **10- REGULARISATION FONCIER SUITE A TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que suite aux travaux réalisés chemin des Alliés et rue du Ruisseau et après le passage du géomètre, il est nécessaire de régulariser la situation à savoir :

- L'acquisition de 22 m² à Monsieur BARBIER René pour un euros.
- Des échanges fonciers entre la commune et Monsieur DUCHÊNE Daniel et Monsieur BEDON Jean-François.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Autorise Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Vote par : 13 voix POUR

- **- INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- Que la CAE a accordé une subvention à 2 administrés pour l'achat d'un vélo électrique et l'amélioration de l'habitat.
- Des demandes de subvention :
 - De l'association sportive d'Aydoilles
 - De la Naturothèque de Dogneville
 - Et du salon Val Coiffure
- Des disponibilités de créneaux horaires pour la tenue du scrutin lors des élections municipales le 15 mars 2020.

La séance est levée à 20 h 17

Vu par Nous, Régis VOIRY, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 07 Février 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 07 Février 2020,

Le Maire,

Régis VOIRY